

Chanoine Brugière

Tocane St Apre



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Locane 14 apr.

Focane
Fayolle André Alin 1808
Dufrasse Pierre. 1816
Mquis de Fayolle A.A. 1821
Cavaure Leonard 1830
Moreau Pierre midoc 30
Fargeot notaire } 31.
Moreau. 1840
Cavaure. 1871
Moreau. 1872
Cavaure Joseph. 1880

47. le bourg. 123 feux . la Filolie de Gandil 45.5. Peymie. 55e 1
 aux Alixoux 4 Fournieu. 350. 4 Paymie (la Rouberie) 750
 St Brausejour. 240. 1 Gandy. 45. 7 Peyronies Basses. 305.6
 St Brausejour. 2450. 1 les Garennes. 3 Peyronies Hts. 3405.
 Belair. 708. 2 la Gorce. 45. 5 Plancher de la Quintinie
 la Boissière. 550. 1 Grangi Neux. 245. 1 Plaisance. 1725. 3
 Bonadieu. 1 les Granges de Taillifern. 350. 1 Plantier. 450. 5
 Belle Étoile. 1 la Jarige. 45. 4 Pont de Ricumanson. 6
 les Bouigeas. 1725. 1 le Jarigeal. 650. 4 la Pouge. 750. 3
 au Bouigne. 2 Men Neux. 1 Puychauvet. 3405. 4
 les Bressandes. 1 Marien. 350. 2 Puydebourg. 1
 Charleroi. 150. 1 Margnac. 450. 2 Puyponchet. 250.
 Charneau. 245. 17 la Martinie. 65. 6 Puypinet. 4450. 2
 Grand Champ. 1 les Maureloux. 1450. 2 la Robertie. 305. 2
 la Cigale. 6250. 4 Millard. 445. 9 la Rue. 250. 6
 la Cyprie. 55e. 1 M^{re} de Bressolles. 50. 1 Sernage. 1
 le Claud de Palus 750. 3 M^{re} de la Grange. 1 la Serre. 305.
 la Clavelle. 55. 6 M^{re} de Sallat. 3. la Siove. 65. 1
 les Combes. 45e. 4 M^{re} de Sauxet. 208. 1 Tailleferre. 350. 55.
 Combarnegre. 75. 2 M^{re} de la Valade. 1 la Trépinie. 245. 9
 la Courbaudie. 2450. 1 M^{re} de Vernode. 3405. 1 la Trillerie. 65e. 1
 Croix de la Brégère. 1 le Parc de Gandil. 1 la Valade. 650. 4
 leylang. 245e. 7 Palus. 750. 36 la Vauzelie. 3450. 1
 Fayolle Chau. 35. 3 N.D. de Perdoux. 14. 1 les Vergnades Chau. 650. 1
 Faye. 75e. 1 Puydauchou. 55e. 1 Vernodes. 3405. 7
 la Filolie de Chantepoulet. 75. 2 les Peyretoux. 2450. 5. la Vocati. 5.
 48. la Beylie. 345e. 4 la Câtine. 245. 27 la Ponchetie. 35e. 1
 Bonnas. 254. 11 la Grange. 1405. 3 la Quintinie. 35e. 12
 le Bos du Puy. 15 3 les Granges. 145. 6 le Ricumanson. 1405. 9
 Bourgoigne. 1450. 10 la Lande. 15 28 Tantalou. 45e. 4
 les Brouillauds. 1450. 1 Torcieine. 145. 1 la Tourate. 245e. 2
 Charauffay. 345e. 4 Montarnas. 245e. 9 la Trépinie.
 la Côte. 35e. 2 M^{re} de Bonas. 745. 1 le Treuil. 145. 16.

Tocane - Saint-Apre. 2.100 habitants dont 540
au bourg; 900 communicants dont 390 homin.
3.000 communications annuelles; 3.235 hectares;
75m 230m altitude; à 3K de Montagnier; 14K
de Ribérac; 24K de Périgueux.

Revenus de la commune en 1884; 151,96 x 31

Revenus de la fabrique en 1881; 1.052" (ord. 720").

Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884; 459"

Sol: Crétacé supérieur. Alluvions modernes.

Cette commune est en plaine aux bords de la
Dronne, puis sur une série de coteaux séparés
par autant de vallons et qui vont en s'élevant
de plus en plus à partir de la plaine. Elle est
arrosée par la Dronne et par trois ruisseaux
principaux, le Rieumandon, le Vernadon et la
Fouillarge qui vont grossir le cours limpide
de cette rivière. Il y a un assez grand nom-
bre de fontaines parmi lesquelles nous nom-
merons: la Font Chaude au chef-lieu; la Fon-
taine de Madame à Rieumandon; la Font Ra-
bert de La Fouillarge; la Font de Lafande;
la Fontaine du Souc près du village de Sabotie;
etc. il y a trois puits communs à St-Apre.

Le sol se compose d'abord d'un calcaire de cou-
ches visiblement superposées, friables, se dé-
composant par l'action de la pluie, du froid
et de l'air. Sur ce rocher on trouve quelque-
fois à peine quelques pouces de terre labou-
rable; dans ce cas sa nature dépend
essentiellement du mélange de débris du
rocher avec l'argile, le principe la nomme
Blanchette; où, fraîche et fertile, elle produit
bien le blé et d'excellente qualité. Ailleurs,
où la charrue n'a pas pu opérer ce mélan-
ge (les bois et les prés) le terrain est ar-
gileux. La plaine est formée par l'allu-
vion de la Dronne; sur les coteaux bor-
dant la plaine on trouve en abondance
un caillou roulé; les sources sont fréquentes
et fécondes, chaque village à la sienne;
elles ne présentent rien de remarquable,
mais sont utilement employées pour l'a-
mélioration des prairies naturelles; l'air
est sain.

Étymologie. Tuscania, Tuscani villa, villa
du Toscan. Il y a dans cette commune, com-
me nous le verrons, quantité de débris de
l'époque romaine. (Annales Agric. 1880, 686 &.)

Origines. «... ecclesiam sci Martini de Pardoux »
1144. (Esp. XII. 12); « Pons de Pardoux » 1150 (Cart.
de Charlevalde); « C. de Marie de Perducio » (Ar-
chiv. de Pau rôle etc du XIII^e); « B. Maria de
Perducio » 1231 (Esp. prieuré de Lafaye); « Per-
ducium » 1365 (Esp. Hommage au Duc d'Orlé-
ans); « Eccl. de Pardoux » XIII^e; « Parducium »
1404 (Esp. St-Alvère); « St-Marie de Pardoux,
de Pradoux (en marge Perducio) » 1460 (Invent.
du Puy St-Astier); « Eccl. S. M. de Perducio » (P. 1556);
prioré de Peyrato »;

« le prieuré de Perdurix » (P. 1780).

Le nom de Tocane n'apparaît pas avant le
XV^es. (A examiner)

« Pons de Toussquam, in parochia de Torquenan »
1454 (Ch. de Mourcin); « Notre-Dame de-
Perdus dit Toussane » 1489 (Lettres de Charles
VIII); « C. de Toussane non taxée en 1516 et taxée
en 1538, 6^e » (P. 1516-38); « Tocane » (P. 1556);
« la C. de Toussane » (P. 1620); « Vie. perp. de
Toussane » (P. 1648); « la Cure de Toussane »
(P. 1711, 13).

« Cap. St. Apri de Perducio » Pau. rôle. 1293. 1379),
« Sanctus Aprius de Perducio » (P. 1382);
« C. S. Apri. Peyrat » (Coll.) P. 1516-1538); « St.
Apri epi » coll. (P. 1556); « la C. de St. Apri »
(P. 1620); « le prieuré et cure de St. Apri » (P. 1711-
1713) etc.

Délimitation. Tocane et St. Apri formaient au-
trefois deux paroisses, depuis le concordat elles
en forment plus qu'une. Il y avait
également deux communes; elles ont été
réunies par le décret suivant du 26 juillet
1852 signé de Louis Napoléon; 4^e Art. 1^{er}. Les
communes de Tocane et de Saint Apri...
sont réunies en une seule qui prendra le
nom de Tocane-St. Apri.

A cette église a été attaché un vicariat
par ordonnance du 7 juillet 1865.

- L'église qui a remplacé les deux autres a
été construite par MM. Bouillon père et fils;
elle a coûté 75.000 fr.

La titulaire est Notre-Dame-de-la-Nativité
8 septembre; le Patron de la paroisse est saint
Apri. St. Apri naquit dans un faubourg de
la ville de Troyes au V^e siècle. Il succéda
à St. Ours sur le siège de Toul dont il fut
le 7^e évêque. C'est le saint le plus populaire
de la Lorraine. On le fête le 15 septembre.
On fêtait aussi à Tocane le 7 septembre St.
Cloud, petit fils de Clovis.

La nouvelle église paroissiale a été consac-
rée par Mgr Dabert le 19 juillet 1864; c'est
la première église consacrée par lui dans le
diocèse. Sa forme est celle d'une croix la-
tine avec deux chapelles et un beau clocher.
Elle a 11 croisées, les trois vitraux du chœur
représentent la Vierge, St. Apri, St. Jean-B.
Statues de la Vierge, du sacré-Cœur, de la
Vierge, de St. Joseph. - Tribune.

2 Chapelles à la Vierge et à St. Joseph avec autels.
Sacristie sous le chœur avec porte et cheminée.
2 Cloches de 1200 livres.

On lit sur l'ancienne cloche cette inscription:

« IHS + MARIA + SANCTE + IOANNES + BAPTISTA + E
APRI + ORATE + PRO + NOBIS. 1618. »

Ses registres paroissiaux relatent ainsi le
baptême d'une petite cloche qui a disparu
à la Révolution.

« 24 septembre 1634. Baptême de la petite
cloche de Saint Apre, fondue le 5 mo-
yennant 30 livres. Parrain: M. de Puyffe-
raud; marraine: Catherine de la Garodie,
dame de Vernodes. »
cimetière à 800 mètres. — Anciennement le
cimetière de St Apre renfermait une partie
dite de Beausejour; une autre partie était
nommée le cimetière des pauvres.
Presbytère à 200 mètres. 9 pièces avec dépen-
dances. Jardin de 8 ares.
(Archiv. de la Dord. 2. 550 N° 92) Vente du 24
juin 1814. Bâtimens, jardin etc. proprié-
taire presbytère de St Apre; adjudicataire
Sacroux fils, pour 3. 096^{fr}. »
(Archiv. de la Dord. série a, 70 cane. 20 76re
1828. Ordonnance qui autorise l'acquisition
d'un presbytère moyennant 600^{fr} le bne ren-
te viagère de 300^{fr} en faveur du Sr Veyssière
veuveur et de sa femme, dame Bourdier;
l'acte de vente du 7 xbre 1828 retenu Far-
geot notaire à St Apre.
Il existe dans cette paroisse un pèlerinage
très ancien, celui de Notre-Dame-des-
Perdus que l'on traduit ainsi: Notre-Dame
qui conduit, Notre-Dame du Chemin ou
de Bonne-Garde. Il est ainsi fait men-
tion de ce pèlerinage en 1489 dans les
lettres de Charles VIII: « De tout temps et
» ancienneté, au lieu et paroisse de Nos-
» tre-Dame (de Perducis), my-aoit, a un
» très beau voyage et grand apoit, par
» chacun an, et y afflie moult grant
» nombre de pelerins: aussi y a tres
» belle confrérie comme il est de coustu-
» me en Périgort et Simosin, et en celle con-
» frairie se font eslire par dévotion, roy,
» royne, empereur, comte et autres offi-
» ciers. » Le sanctuaire avait été
construit à l'entrée d'un vieux pont ou
passage sur la rive gauche de la Dronne.
Il a disparu dans les guerres religieuses
de la fin du XVI^e siècle, mais le nom de la
Vierge du Chemin ont survécu aux rava-
ges du temps (Annales d'Agric. 1880. p. 696.)
Près de Fayolle on voyait encore en 1626 une
chapelle dite de St Sauveur (où? - Archiv. de
la Préfecture.)
A Vernodes et à Fayolle il y avait une cha-
pelle dépendant de Saint Astier. Celle de
Fayolle subsiste encore, mais on n'y fait
point d'office religieux.
Le château de Beausejour possédait, en de-
hors des bâtimens, une chapelle ou, d'a-
près les registres paroissiaux, firent céle-
brer plusieurs actes religieux. On voit enco-
re cette chapelle dont la clef de voûte porte
la date 1607. Les seigneurs de Beausejour

quoique de la paroisse de Tocane avaient
leur sépulture dans l'église de Saint Apre
étant sous leur juridiction.

Prêtres - cures de Saint Apre.

Hélie Goeth. XII^s. — Claude Vincent. v. 1654. Fontboisse. v. 1741.
Hélie de Safaye. 1321. Arnaud. v. 1658. Bardet. vic. 1744.
Guill. de Comberie. 1456. Antoine Granger. v. 1660. Fontanges. 1745.
Hélie Galtier. 1458. — Cortet. vic. 1672. Dubrenilh. v. 1753.
Arnaud Mercier. ? — Hélie Tillée. 1679. — Redon. v. 1759.
Jean Thibault. 1528. Courbebayre. v. 1680. Champagnou. v. 1761.
Etienne Fugère. 1582. — Savignie. v. 1692. — Durand. v. 1763.
de St Christophe. v. 1587. R. P. J. de la Brigue. 93. F. P. de Malet de la G. 63. 82.
A. Batailler. vic. 1589. De France, dss. 1705. J. Fargeot. vic. 1707.
A. Batailler. c. 1596. P. A. de Fontange. 1713. Fargeot. v. 1772.
Deleysse. c. 1632. — J. Maignac s^r de la F. de Fayolle. 1719.
Simon Beaumac. v. 1639. Baroutie. 1722. 27. Pradignac. 1777. 82.
Chaumeils. v. 1639. Valade. v. 1732. de la Durandière. 1782. 83.
Fauvel. v. 1647. — Denard. v. 1736. — Fougereon pr. 1783.
F. de Fayolle. p. c. 1632. 79. Ph. Fondon. v. 1737. Sabonne pr. 1783.
Cures de St Marie de Perdux ou Tocane.

Antoine Cambon. 1636. — Saxe vic. 1744. 54. Sabonne intr. 1803. 18.
J. F. Bouquier. c. 68. 91. Dubrenilh. v. 1754. 56. Dubut. 1819. 20.
R. de Benoit de M. 1695. Cercilly. c. 1756. 72. Escalmel. 1822. —
de la Faye de la M. c. 1726. Fargeot. v. 1756. 74. Audou Irlandais. 24.
Migot. v. 1726. 30. Sadignac ass. 72. 92. Deguiral. 1824. 40.
M. A. de St Aulayre. v. 1730. Blanchardière. v. 72. Dudoignon. 1840. 47.
Valbrun de Bilain. v. 1730. Lamy. v. 1784. 85. Girestet. 1848. 49.
Paradol. vic. 1731. Borredon. v. 1785. 86. Toulatre. 1849. 53.
Nélan. vic. 1731. Beauvais. 1786. — Cirech. 1853. 66.
Garguet. v. 1731. 41. Véchambre. 1786. 90. St Amand. 1866. 70.
Garguet. c. 1741. 56. Lafon. ass. 1790. 92. Petit. 1870. 87.
Dubouet. v. 1741. 44. Dijarric ass. 1803. Bloys. 1887. 89.
— Notes relatives au clergé.

Hélie Goeth. XII^s. (Fonds Sulpice t. XII p. 12-192)

... medio quoque eodem residente epo ipse
decanus Helie Goeth pacifice dedit et ho-
norifice concessit archipresbyteratum Pardu-
censem cum censualibus ejdem plationi atti-
nentibus, ampliavit autem hoc donum ipse
dn̄s decanus qui et archidiaconus trius
ecclesiarum synodis et paratis Duzillac vide-
licet Chantairac et s^ri Germani de Salembre
dedit etiam eidem Helie decanus ecclesiarum
s^ri Martini de Perdux consilio domini W^{ic}
episcopi, ipse namque dominus epus simul
et Helias decanus hac eadem fuerant dona
ipsi Helie priusquam pontificali decoraretur
... Ego Geraldus Dei gratia s^ca Romanæ
ecclesie legatus subscribens hoc Parduçi privi-
legium Helie Goeth a Karissimo viris factum
apostolica auctoritate confirmo, utque auc-
toritabile maneat sigilli mei munimine cir-
cumdo. Ego W. (sic) de Nanciers archidia-
conus subscripsi.

La paroisse de Tocane dépendait de l'abbaye de St Astier; celle de St Apre dépendait de l'Abbaye de Chancelade.

En 1528 maître Jean Thibault licencié es-droit, prieur de St Apre, eut un différend avec les seigneurs de Razac, les Bayly, qui étaient hauts, moyens et bas justiciers de Razac et de St Apre. Le prieur prétendait avoir la justice moyenne et basse dans les limites des croix de son prieuré. Il fut convenu que le prieur de St Apre exercerait la moyenne et basse justice dans le bourg de St Apre pour les causes civiles, mais ne connaîtrait d'aucune matière criminelle à moins que ce ne fût incidemment. Il lui était permis, pour la coercition de sa justice, de tenir un sergent, mais non pas un poteau (Bull. Hist. et Archéol. du Périg. III p. 486).

R. P. Jean de la Brousse de Bosfrant, 1693.

F. T. de Malet de la Garde, prieur de St Apre, 1763.

Jean de Maignac seigneur de la Barouthie, 1727.

Raymond de Benoît de Marou, doct. en théol. ecclésiastique, seigneur de Peytavy, curé de Tocane, 1695.

20 février 1791. Prestation du serment de MM.

Sadignac curé et Lafon vicaire, dans l'église de Tocane à l'issue de la messe sur le marchepied de l'autel en présence de la municipalité. (Messieurs, a dit M. Sadignac, j'ai prêté le serment civique sans restriction et je n'hésite pas de le réitérer. Comme citoyen français, je

jure d'être fidèle à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. Comme pasteur de l'Eglise, je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée; comme chrétien fermement attaché à la foi catholique,

je déclare qu'en ce qui concerne le spirituel, je ne connais d'autorité compétente que celle du St. Siège et des Evêques. Sadignac curé. Révolte - Duchazeaud maire. n

Serment de M. Lafon vicaire de Tocane

" Je pourrais, Messieurs, adhérer au serment de mon curé, mais comme il paraît par le décret que l'Assemblée Nationale veut faire une différence du serment exigé des curés et de celui de leurs vicaires, je veux m'y conformer. Comme bon citoyen français, ami de la constitution, je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution de l'Assemblée Nationale, acceptée et sanctionnée par le Roi. Comme chrétien enfant de l'Eglise catholique apostolique et romaine, je reconnais deux autorités l'une temporelle, l'autre spirituelle; c'est-à-dire celle de mon Roi et de ses représentants, celle

de mon Dieu et de son Eglise. Comme ministre de cette même Eglise, je jure de remplir fidèlement les devoirs de mon état; que je n'irai jamais, ni ne permettrai qu'on aille contre ce qui est de l'une ou de l'autre autorité. Tel est le serment que ma conscience me permet et m'ordonne de faire. Lafon vicaire.

Révolte-Duchazeaud maire. Simon procureur de la Commune. Poincroyol off. m. - Jolly off. m. Brunet secrétaire. Grampré-Dumontail. »
22 mai 1791. 2^e Serment de M^r Sadignac dans l'église de Tocane en présence de la municipalité.

« Conduit MM., par les assertions aussi multipliées qu'authentiques de l'Assemblée Nationale, et notamment dans son instruction du mois de janvier dernier, de n'avoir pu ni voulu porter ni n'avoir porté en effet aucune atteinte au dogme de la foi de la catholicité et communion romaine, ni blessé en rien la sainte et divine Religion que je professe et que je vous enseigne journellement; sur la foi de cette assertion et déterminé par elle, je viens avec confiance prêter devant vous le serment prescrit par ses décrets; en conséquence, je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, au Roi, de veiller avec soin sur le troupeau qui m'est confié, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roi. Sadignac, curé. »

Le 26 juin 1791 M^r Sadignac prêta encore le serment civique avec toute la municipalité de Tocane, à l'issue de la première messe, dans l'église de la paroisse.

14 juillet 1791. Serment fédératif fait dans la même église, à l'issue de la messe. A cette occasion M^r Sabonne dit la messe et donna la bénédiction du St. Sacrement (Mairie de St. Apré).

10 août 1791. Prestation de serment à la Constitution par M^r Sabonne, prieur, à l'issue de la messe paroissiale en présence de la municipalité; « Je jure de veiller (avec soin à l'administration) de la paroisse qui m'est confiée. Je jure d'être fidèle à la loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. » (Extrait du Rég. des délibérations).

16 jbre 1792. M. Parade maire, les officiers municipaux se sont transportés chez M^r Sadignac, curé dudit lieu pour faire la visite de ses armes, munitions et chevaux.

30 jbre 1792. Serment prononcé, la main sur le cœur, par M^r Sadignac, curé, dans l'église de Tocane devant la municipalité; « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tout

mon pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. v. Sadignac. Brunet. Parade. Simon. Dumonteil. »

21 janvier 1793. M^r Sadignac remet entre les mains du citoyen Bayet Raymond les registres contenant les actes des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Tocane.

17 frimaire an 2. M^r Sadignac donne sa démission de curé de Tocane et livre les vases sacrés et ornements de son église entre les mains de la municipalité.

- M. Sabonne. Malgré le serment qu'il avait prêté, M^r Sabonne fut obligé de s'exiler en Espagne.

Il rentra en 1801 et desservit sans titre la cure de S^t Apre. Il fut nommé curé de Tocane à la mort de M^r Dujarric en 1811.

M^r Jacques Fargeot, curé de S^t Félix de Bourdeilles, n'ayant pas fait le serment exigé par la loi fut compris dans les dispositions de la loi du 26 août 1792 et déporté en Espagne avec un passeport délivré par l'administration centrale du département. Il se réfugia à Wstili, d'où, à l'époque du concordat il rentra dans ses foyers à S^t Apre où il est mort vers le commencement de la Restauration.

(Archiv. de la Dord. L. 836. N^o 12. (Au dos :

Pétition du Maire de S^t Apre.

Aux citoyens composant le Comité du Salut public de Ribérac. Citoyens

Les bourgs de Tocane et S. Apre sont continus et étoient autrefois connus sous le nom de Perduceix; à l'ouest sud des deux bourgs est un vaste emplacement situé dans la paroisse de S^t Apre, appelé le grand cimetière, où s'enterrent les morts de la commune de Tocane et partie de la commune de S^t Apre. Cet emplacement est beaucoup plus que suffisant pour ensevelir les morts des deux communes, c'est pourquoi la municipalité de S^t Apre voyant que sa commune n'avoit qu'un très petit emplacement et qu'il étoit déjà épuisé, a présenté une pétition à la municipalité de Tocane pour la prier de lui céder partie de cet emplacement pour ensevelir le reste des morts qui ne se faisoient pas enterrer dans ledit emplacement, l'emplacement situé dans notre paroisse. La fraternité qui doit régner entre des républicains surtout si voisins; le zèle que certains officiers municipaux de Tocane avoient en dévant témoigné pour la réunion des deux communes, tout faisoit presumer que la municipalité de Tocane acquiesceroit à notre juste pétition; cependant ils nous ont re-

fusé cet acte de justice et de fraternité en
faisant réponse au bas de notre pétition
et jointe; mais on ne doit pas en être sur-
pris vu que les municipaux de Tocane us-
quement occupés de l'agriculture et de leurs
intérêts se laissent totalement conduire par
les agents du ci-devant seigneur. Cet hom-
me qui possède au suprême degré l'art de
ses semblables à trouver le secret de captiver
la confiance de sa municipalité; toujours
présent à leurs délibérations, un mot à l'o-
reille, un signe de tête ou un clin d'oeil leur
annoncent ce qu'il veut qu'ils fassent, mais
travaillent-ils pour l'unité et l'indivisibilité
de la république en suivant les conseils d'
un homme qui en août 1789 a fait monter
en chaire son vicaire pour prêcher contre
la réunion des deux paroisses; je ne vous con-
seille pas disoit ce scélérat (qu'on a vu
na guère dans la Vendée combattre contre
sa patrie) je ne vous conseille pas de vous
réunir avec St Apre, que si vous voulez
vous avez cet illustre seigneur (en parlant
du ci-devant seigneur présent) qui vous
guidera, vous mêmes s'il est besoin nous
nous metrons à votre tête, mais ne vous
réunissez pas à St Apre; d'un homme chez
qui en 1789 se trama le complot de détruire
l'union qui existoit entre les deux paroisses,
d'un homme à qui la garde nationale fit
dire en 1790 par l'organe du citoyen Para-
dol lors maire de ne plus venir dans St
Apre tant il avoit donné des marques d'in-
civisme, d'un homme qui lorsque la réu-
nion des deux paroisses fut statué et que
Sabonne ci-devant prieur de St Apre eut été
nommé par l'assemblée électoral du dis-
trict de Ribérac curé de Perduceix l'apporta
chez lui où après un souper il le fit jurer
et jura avec lui de ne jamais prendre la cu-
re de Perduceix, aussi n'a-t-il point voulu
après le départ dudit Sabonne être curé de
Perduceix quoiqua la municipalité de St Apre
lui aye fait donner un acte pour cela;
d'un homme qui a été comme un apôtre
pour empêcher les prêtres de ne pas prêter le
serment prescrit par la loi du 27 octr 1790 et
qui a attendu jusqu'au dernier jour pour
prêter un serment qui fera à jamais rougir
la municipalité de lors de sa lâche condes-
cendance; d'un homme qui ne manquait pas
de temps en temps de menacer les patriotes
en leur prédisant que dans tel temps ils se
repentiraient, et l'on a remarqué que c'é-
toit le temps où quelque complot devoit

s'effectuer, d'un homme qui dans tous les temps a
tenu des discours aux patriotes pour les deses-
pérer sur les affaires du temps, d'un homme
qui au mois de septembre dernier a obtenu
de sa municipalité sous prétexte d'infirmité
la permission de dire tous les dimanches la
première messe quoiqu'il eût été convenu
entre les deux communes qu'elle se dirait al-
ternativement dans les deux paroisses, mais
il ne cherchoit qu'à braviller les deux paroiss-
es car sans cela il ne se seroit pas adressé
à eux puisqu'il leur avoit dit le 10 août der-
nier que le spirituel n'étoit pas de leur com-
pétence; d'un homme enfin qui en parlant
de notre cure constitutionnel dans une assem-
blée de paroisse au mois d'août dernier ne
l'a nommée que desservant; interrogé pour-
quoi il ne l'a pas traitée de cure, il répondit qu'il
il ne l'est pas et qu'il a quitté un bon titre
pour en prendre un mauvais; notez que le cito-
yen Bost cure constitutionnel de St. Apre
depuis le mois de juillet dernier étoit sous
l'ancien régime cure de St. Crépin. Avec un
tel mentor la municipalité de Tocane ne
peut que se mal conduire pour ce qui concer-
ne la république, son unité et son indivisibilité.

Ce considéré citoyens il vous plaise nous
accorder la pétition que la municipalité
de Tocane nous a refusé, leur ordonner de
s'occuper par eux-mêmes des affaires de leur
état et ne plus suivre les conseils de gens
qui ne sont rien moins que patriotes et ré-
publicains. Targat Sagane maire de St. Apre.))
N° 13 St. Apre le 6 prairial de l'an 2 de la répu-
blicaine.

Citoyen
Je me hâte de répondre à ta lettre du 30 floréal
pour te tirer d'une erreur qui me fait d'au-
tant plus de tard que c'est pure calomnie; car
que n'ai je pas fait pour l'exécution des lois et
décrets qui ont paru depuis 1789 jusqu'au jour-
d'hui et pour ce qui concerne le décret que
tu dis que je transgresse je vais t'apprendre ce
que notre municipalité a fait pour son exé-
cution: 1° nous avons célébré le décadi avant
toutes les communes circonvoisines; 2° j'ai du
depuis exhorté tous les citoyens présents aux
lectures et instructions que j'ai fait tous les
jours de décadi et seulement les jours de dé-
cadi de travailler les jours de dimanches et
chaumer les jours de décadi, j'ai même été
insulté pour avoir fait de pareilles exhortations;
peut-être me diras-tu pourquoi je n'ai pas
fait arrêter le fanatique tout de suite, mais
j'ai cru qu'il étoit de la prudence humaine
de ne pas brusquer le fanatisme; et la Con-
vention Nationale approuve fortement ma

façon de penser dans le paragraphe 6 de la
seconde partie de son instruction sur la loi
du 4 frimaire; en effet nous voyons dans
l'histoire que les empereurs romains en vou-
lant abolir promptement le culte catholi-
que n'ont fait que le propager au point
où nous l'avons vu; mais si Julien l'Apostat
eut régné vingt ans, il n'auroit pas laissé
de vestiges de ce culte; et sa persécution
consistait à tourner en ridicule le culte ca-
tholique, priver des honneurs et charges ceux
de cette secte; telle est aussi la marche que
tient la Convention Nationale comme il pa-
roit dans tous ses décrets concernant les cultes,
et en faisant un retour sur toi-même tu verras
comme moi que en général ceux qui ont été
plus animés pour abolir promptement les
cultes et expulser les prêtres sont ceux
qui en 1791 improvoient le décret du 27
novembre 1790. Ses patriotes ont rejeté les prê-
tres non patriotes, et ils veulent par représen-
tation et ont réussi à expulser les prêtres pa-
triotiques: j'en suis pas fâché car c'est une caste
qui sera toujours contraire à la République
malgré leurs beaux discours. Nous avons
insisté pendant très long-temps pour qu'on
chaumât les jours de décade. même nous
avons porté nos plaintes au Comité révolution-
naire de Ribérac sur ce que quelques com-
munes travailloient ces jours-là, on outre
nous avons fait des arrêtés pour que nos au-
bergistes ne fournissent pas de vin le diman-
che mais inutilement puisque le peuple alloit
boire dans des maisons particulières; enfin
on nous rapporte qu'un membre du Comité
révolutionnaire de Ribérac a dit dans la socié-
té de Montignier qu'on pouvoit travailler les
jours de décade après la lecture des décrets
et l'instruction, c'est à quoi nous nous som-
mes déterminés à nous conformer; mais je
n'ai pas dit qu'il suffisoit qu'un seul d'une
maison vint assister à cette lecture, mais
au contraire j'ai enjoint à tous les citoyens d'y
venir sous peine de ne pas avoir de blé lors-
qu'ils en demanderoient et d'insulter d'autres
peines aux autres: salut et fraternité.

Fargeot. Lagane maire; Sébas Lacour pdt; Frichou
Coté et parafé par nous Tailleferie
(Au dos du document) Au citoyen Tailleferie
agent-nat. près la Commune de Mennignac, à Mennignac
(A placer après l'article presbytère.
- Confréries du Sacré-Cœur et du S. Scapulaire.
Congrégation des Enfants de Marie.
2 écoles: 120 garçons, 120 filles. Ecole des fil-
les est dirigée par les Sœurs de la Sainte-Famille,
fondée en 1869 par M^r S^t Amand curé avec le

concourent des familles de Fayolle, Duchazeaud, Lafitolle etc. etc. ; elles ont aussi un asile (pour les sœurs), 3 ou 4 mendiants. Bureau de Bienfaisance, distribuant 190^{fr} de rente aux malheureux. Fondation de 20 messes pour la famille Duchazeaud et de 4 messes pour la famille Cherier Subrenat.

En mémoire d'un vœu fait très anciennement en l'honneur de S^t Blaise le village de Chargnac et toute la partie sud de la paroisse observent l'abstinence le 3 février. Par suite d'un autre vœu à l'occasion d'une grêle qui désola cette contrée le 8 juin 1839, on fait ce jour là une procession, en chantant les litanies des saints, autour du bourg. On dit ensuite la messe et on termine la cérémonie par la Bénédiction du S^t Sacrement.

Dans le voisinage de l'ancienne Chapelle de Notre-Dame-de-Perdrix qui a disparu au XVII^e s., il y a un pré dit pré de la rivière. Après la destruction de la chapelle ce pré devint un lieu de réunion et de divertissements, c'est aujourd'hui, en souvenir du pèlerinage une station de la procession du 15 août. Procession autour de l'église le 22 août en souvenir de la bénédiction de la madone du porche.

Historique. Seigneurie. (Voy. « Documents inédits sur Tocane-Saint-Apre par A. Du Jarrie-Descombes »)

Au point de vue civil on trouve S^t Apre dès le XV^e s. sous la juridiction des Bayly qui la tenaient eux-mêmes des vicomtes de Simoges. Par contrat du 1^{er} juin 1601 Hugues de Bayly vendit aux seigneurs de Beausjour la terre de S^t Apre. — En 1588 Claude de Candale, écuyer, était seigneur de Beausjour (acte notarié du 13 décembre). En 1601 Claude de Candale réunit sa seigneurie à celle de S^t Apre. — En 1614 cette double seigneurie était passée aux mains de François de Lacropte seigneur de la Meynardie. Nous rencontrons alors dans cette agréable retraite de Beausjour une sainte enfant particulièrement aimée de Saint Vincent de Paul. Elle était fille de François de Lacropte et d'Antoinette de Toussevant. Sa sainte conseilla fortement, malgré les oppositions de la parenté, son union avec Pons de l'amothe Ténélon dans la prévision qu'un enfant illustre naîtrait de ce mariage. Le contrat fut passé à Aubeterre en 1647. Louise de S^t Apre devint en effet la mère du Grand Ténélon (1651). Voir le testament de Louise de Saint-Apre, lequel se trouve, dit-on, aux archives de la ville de Cahors (1690).

Après la mort du marquis de Saint-Abre la seigneurie échut à la famille Salignac-Pénélon qui la passa aux Monmorency-Faval aux quels cette terre de Beauséjour fut achetée l'avis 1745 par la maison de Tourtel famille noble périgourdine, qui avait courageusement secondé, soutenu la cause du roi durant les guerres de la Fronde.

Messire André Tourtel, écuyer, seigneur de Grammont, St-Apre, Beauséjour etc. mourut en son château de Beauséjour âgé de 71 ans et fut inhumé le 23 octobre 1766 dans « le moxolée » de l'église de St-Apre.

La terre de Beauséjour passa ensuite à la famille de Fayolle par alliance avec une tourtel (1744). Le château de Fayolle a été reconstruit en 1766 par l'architecte Chauvin sur les ruines de l'ancien château. Ses plans et croquis sont dans les archives du château.

(Archiv. de la Dord. B. 338) 1724. Procès-verbal de l'état de la terre de Fayolle et information faite avant l'enregistrement des lettres patentes du mois de septembre 1724 érigeant ladite terre en titre de marquisat.

Le Périgord illustre p. 617, rapp. du château de Fayolle en quelques lignes. C'était jadis une place forte nommée le Perdou, qui, dans le XIII^e, abandonna cette dénomination pour prendre celle qu'elle porte aujourd'hui, et qui est celle de ses maîtres. Sous Charles VI les Anglais s'en emparèrent et y mirent un gouverneur nommé Monot Audax, dont les descendants se fixèrent en Périgord. ... Nous avons parlé de la chapelle, nous devons y mentionner le calice qui provient d'Alain de Solminhiac.

Autres familles nobles ou notables.

Ses Noaillis qui habitaient le château de La Valade, Les Paradol. En 1442 Bernard de Paradol avait obtenu des lettres de noblesse. Cette famille paraît avoir quitté Agonac pour s'implanter à St-Apre dès le commencement du XVI^e s. Bouquier, Brousse, Révotte, Duchazeaud, de Grandchamp, de Belliste, Pytouriau, de Fourtou. Guillaume de Fourtou, né à celles en 1772, médecin dans l'armée de Portugal, chevalier de St-Louis, s'établit après l'empire à St-Apre où l'on voit encore son tombeau.

à A Fayolle, souterrains, châteaux.

à Tauris de Vernode. Petit quadrilatère formé de quatre tours dont deux subsistent encore et sont curieuses à visiter. C'était un ancien fief des Talleyrand-Périgord.

Aux environs de Vernode, tumulus et ancien
cimetière. - Village de Tailleferie dont le
nom rappelle un lieu de combat.
Plusieurs dolmens, celui de Margos est
dans la commune de Douchapt.
A l'entrée du bourg dans des déblais pour
l'ouverture d'un chemin de grande com-
munication on a découvert des fondations
de construction romaine avec la base de deux
tours revêtues de pierres cubiques. On y a
remarqué de nombreux débris de tuiles à
rebords et recueilli des morceaux de vases
romains en poterie grossière. On y a recon-
nu un four de boulanger romain. Aux
alentours étaient un colombaire, des tom-
beaux en briques et un grand nombre
de tombelles en pierre fort anciennes.
N'oublions pas de signaler le torse d'une
petite statue en marbre blanc représentant
une femme portant à la main gauche un
dauphin dont la queue venait retomber
sur son épaule. On croit que cette œuvre
faisait partie d'un groupe ornant une
fontaine dans un atrium. (Bull. Arch. VII. 32).
Fôires de Tocane - St Apres: Le samedi avant
le jeudi-gras, le samedi avant le 11 juin,
le 2^e samedi d'octobre, et le dernier lundi
de décembre. - Foire mérovingienne au Musée.
- 4 cabarets, 2 cafés, 1 hôtel. fin.